

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité (ATPS) – F/H

Mis à jour le 1 juillet 2024

Conditions d'entrée et prérequis

Etre âgé de 15 à 29 ans révolus
(des dérogations sont possibles,
vous pouvez nous contacter)
Etre titulaire d'un CAP ou d'une
Mention complémentaire

Niveau de sortie

Niveau 4 - BAC

Public visé

Futurs apprentis de 15 à 29 ans
révolus

Rythme

Alternance

Durée en centre

36 mois

Validation

- **Brevet Professionnel Agent Technique de Prévention et de Sécurité**
Diplôme de niveau 4 délivré
par l'Education nationale
[RNCP38227](#)

Modalités d'évaluation

Epreuves ponctuelles et contrôles
en cours de formation (CCF)

Possibilité de validation par blocs de compétences

Non

Entrée et sortie permanente

Oui

Codes réglementaires

- Code RNCP : RNCP38227

Vous avez entre 15 et 29 ans révolus ? Vous souhaitez préparer un diplôme
tout en travaillant ?

Objectifs professionnels

Le titulaire d'un **Brevet Professionnel Agent Technique de Prévention et de Sécurité** est un professionnel formé à la prévention des risques ainsi qu'à l'intervention en cas de sinistre.

Ses **principales missions** sont :

- Répertorier les risques propres à l'entreprise
- Analyser et proposer des moyens pour prévenir les risques
- Evaluer l'adéquation des matériels mis à sa disposition avec les risques identifiés
- Traiter les informations transmises par les moyens techniques de surveillance à distance
- Choisir les moyens matériels et humains à engager selon la nature du sinistre

Le titulaire du Brevet Professionnel Agent Technique de Prévention et de Sécurité **évolue dans la sécurité des personnes, la surveillance et le gardiennage des établissements (locaux, équipements, marchandises).**

Contenu

- **Dans une situation de prévention, l'apprenti/e en BP ATPS apprend à :**
Procéder à l'inventaire des risques propres à une entreprise, à leur analyse, et de proposer les moyens aptes à les prévenir,
Organiser et maintenir des relations fonctionnelles avec les services d'assistance de façon à faciliter leur intervention éventuelle
Repérer l'emplacement et identifier la nature des matériels mis à sa disposition
Apprécier leur adéquation avec le risque correspondant et de rendre compte
Recevoir et traiter les informations transmises par les moyens techniques de surveillance à distance, que ce soit sur un site ou dans le cadre d'une centrale de télésurveillance.
- **Dans une situation d'intervention, l'apprenti/e en BP ATPS apprend à :**
Choisir en fonction de leur compatibilité avec la nature du sinistre et de leur degré d'efficacité le ou les moyens matériels et humains d'intervention
Discerner les limites de l'action à mener, de confirmer la nécessité d'intervention des services techniques d'assistance ou privés ou publics et de préparer celle-ci,
Rendre compte oralement et par écrit de façon précise et détaillée

Modalités pédagogiques

- Formation en Alternance

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité (ATPS) – F/H

- Code diplôme : 45034401
- Formacode : 42815
- Code NSF : 344
- Code ROME : K2502, K2503

- Formation théorique et pratique (plateau technique ou équipement spécifique)
- La formation pratique en entreprise est assurée par le maître d'apprentissage

Profil des intervenants

Enseignants formateurs du CFA académique

Les plus

Taux de réussite : 89 %

Délais et modalités d'accès

Pré-inscription en ligne : <https://cfa-ac-alsace.ymag.cloud/index.php/preinscription>

Financements possibles

Formation 100% prise en charge par l'OPCO (aucun frais à la charge de l'apprenti)

Poursuite de parcours

Entrée dans la vie active :

- Agent de sécurité

Poursuite d'études :

- Possibilités de préparer un BTS ou autres titres et certifications de niveau 5

Référent handicap

Toutes nos formations sont accessibles à la candidature de personnes en situation de handicap. Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contact : missionhandicap@cfa-academique.fr

Réseau

- CFA ACADEMIQUE
- 2 rue Adolphe Seyboth
67000 STRASBOURG
- cfa@ac-strasbourg.fr
- 03 88 14 10 10
- www.cfa-academique.fr
- SIRET : 18671553800044